

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

le point



n° 304 mai 2015

LES SOINS DENTAIRES SONT AUSSI DES SOINS

INITIATIVE POUR UNE ASSURANCE DES SOINS DENTAIRES

SIGNEZ ET FAITES SIGNER !

pages 4-6: une plateforme, nos engagements ; page 7: les jeunes sont prêts pour la campagne ;

pages 8-9: soins dentaires pour toutes et tous ; page 10: élire et être élus ; pages 11-15: élections

et votations fédérales ; pages 16-17: renforcer la santé ; pages 18-19: rencontre avec les sections



Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) s'engage dans les débats importants et aide à trouver des solutions innovantes, sociales et respectueuses de l'être humain et de l'environnement. Il apporte de nouvelles idées et participe à construire l'avenir.

L'action du PSN m'intéresse !



Parti socialiste
neuchâtelois

- je souhaite adhérer au PSN
- je souhaite recevoir *Le Point*
- je veux en savoir plus

Contact :

Parti socialiste neuchâtelois
Secrétariat cantonal
Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel

secretariat@psn.ch
www.psn.ch
032 721 11 80

4 X OUI

OUI À LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ
SUCCESSORALE POUR FINANCER L'**AVS**

OUI
À L'INITIATIVE SUR LES **BOURSES D'ÉTUDES**

OUI
À LA LOI SUR LA RADIO ET LA TÉLÉVISION

OUI AU DIAGNOSTIC PRÉIMPLANTATOIRE

Pour tous, sans privilèges !
Votations du 14 juin 2015
www.psn.ch



Parti socialiste
neuchâtelois

IMPRESSUM

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois
Responsables : Yann Hulmann - Anne Tissot
Relecture : Johanne Lebel Calame
Maquette et mise en page : Yann Hulmann
Avenue de la Gare 3 CH-2000 Neuchâtel
032 721 11 80
secretariat@psn.ch - www.psn.ch
Impression : H. Messeiller SA - Neuchâtel
Parution : 6 fois par an
Abonnement annuel : Frs 30. -
Abonnement de soutien : Frs 50. - CCP 20-4219-1

« la gauche ne peut exister sans utopies,
sans établir des objectifs qui, s'ils sont im-
possibles à atteindre dans le moment pré-
sent, donnent leur sens aux transformations
actuelles »

Leszek Kolakowski (1927-2009)

« Mobilisons, engageons-nous »

L'initiative populaire constitue une belle particularité du système suisse. En termes politiques, elle donne la parole aux citoyennes et citoyens et la possibilité aux partis de traduire une volonté populaire en acte politique en obligeant les autorités à se saisir d'une thématique ou d'un dossier. Elle nous permet aussi, à nous parti politique, lors de la récolte de signatures, d'aller à la rencontre de la population, d'échanger avec les citoyennes et citoyens afin d'expliquer nos actions et nos idées, mais aussi d'écouter et d'entendre ces voix, parfois critiques.

Cet échange est essentiel dans le jeu démocratique, car il n'y a rien de pire qu'un parti hors sol, un parti qui se revendique, à l'instar des partis populistes, « soucieux du bien-être du peuple » mais ne se présente jamais dans la rue pour dialoguer... La force de notre parti réside précisément dans sa faculté à engager le dialogue. Et ce grâce à la capacité de mobilisation de ses membres, leur capacité à assumer le débat et la volonté de faire vivre nos idées de justice sociale, d'égalité, de défense des démunis et de respect de toute personne.

L'initiative pour une assurance des soins dentaires, puisqu'elle vise un accès équitable aux soins, constitue à ce titre une magnifique occasion de mobiliser, de mobiliser en notre sein et au-delà de nos rangs. Parlons à nos proches, nos amis, nos collègues de travail et faisons signer cette initiative. Mobilisons, engageons-nous, engagez-vous en participant aux stands organisés par votre section !

Si échanger avec la population est essentiel, le dialogue « à l'interne » est également incontournable. Ainsi, nous avons décidé avec Yann, notre coordinateur politique, et les deux vice-présidents, Baptiste et Gianfranco, d'organiser une première réunion des présidents de groupe des différents législatifs pour améliorer le partage et le transfert d'information entre groupes ; d'ici à fin août, nous nous rendrons aussi dans les sections pour débattre des enjeux de politique locale, cantonale, voire nationale avec les membres du PSN, vous qui constituez la première force du parti.

Les enjeux sont de taille: au niveau fédéral, protection des travailleurs, augmentation des rentes AVS, ouverture de la Suisse au monde...; au niveau local, fusions de communes, adaptation du taux d'impôt, incertitudes budgétaires...; au niveau cantonal, amélioration du réseau de transport en commun, dualisation des formations techniques, mesures d'économies voulues par le Parlement à majorité de droite, politique sanitaire, réforme des institutions...

Premier rendez-vous le 8 mai au congrès qui se tiendra à La Tène, où je me réjouis, nous nous réjouissons, de te rencontrer et de débattre avec toi !



Corine Bolay Mercier
présidente du PSN

La plateforme électorale du Parti socialiste suisse pour les élections fédérales du 18 octobre s'appuie sur dix points. Nous avons demandé aux candidats du PSN d'en sélectionner six pour lancer la campagne.



Des salaires équitables

Imposer l'égalité des salaires à travers des dispositions contraignantes et des conventions collectives de travail appliquées à l'échelon national

Laura Perret Ducommun, candidate au Conseil national

Depuis plus de trente ans, la Constitution fédérale stipule que «L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale». Or, en 2015, les femmes gagnent en moyenne 19 % de moins (env. 700 francs par mois) que les hommes et l'écart salarial se creuse avec l'augmentation du niveau de responsabilités. Il est révoltant que 40% de cet écart soit une discrimination en raison du sexe, qui ne s'explique par aucun facteur objectif ou individuel tel que les qualifications personnelles, le poste de travail, l'entreprise ou l'état civil. Force est de constater que l'égalité salariale ne sera pas atteinte sur une base volontaire! Il est temps d'agir avec des mesures concrètes pour corriger cette injustice:

- monitoring des salaires assorti d'objectifs contraignants et de possibilités de sanctions;
- «equal-salary», certification d'égalité salariale entre femmes et hommes;
- mise en place de conventions collectives de travail dans tous les secteurs professionnels (à ce jour, seuls 50% des actifs sont couverts par une CCT);
- quotas dans les conseils d'administration des entreprises cotées en bourse;
- accès aux fonctions à responsabilités («briser le «plafond de verre»);
- mesures de formation professionnelle;
- mesures de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale;
- développement du temps de travail partiel pour les hommes;
- introduction d'un congé paternité.

Enfin, il nous appartient, Mesdames, de viser des postes exigeants et de négocier notre salaire!

La pénurie de logements touche une grande partie du territoire cantonal. Cette situation préoccupante – même si pas aussi aiguë que sur la Côte lémanique – a un effet pervers sur le marché de l'immobilier, c'est-à-dire une hausse des loyers moyens (+23 % dans le canton de 2003 à 2013) malgré des taux hypothécaires au plus bas. En parallèle, le salaire brut médian neuchâtelois a moins augmenté (+14 % de 2002 à 2012). Les dépenses pour se loger pèsent ainsi de plus en plus lourd dans le budget des ménages; l'inquiétude qui en découle pourrait expliquer en partie le vote du 9 février.

Alors que fleurissent des logements de luxe dans les rares zones encore constructibles et que les bas salaires n'ont plus les moyens de se loger en ville, il est temps de prendre des mesures concrètes pour stimuler la construction de logements accessibles en réservant obligatoirement aux logements d'utilité publique une part minimum des zones à bâtir. Cette contrainte freinera en même temps le mitage du paysage et l'enrichissement des promoteurs sur le dos des locataires. Pour être efficace, cette exigence devra s'accompagner de dispositions favorisant les investisseurs à but non lucratif et les coopératives. D'autant que les CFF, connus jusqu'ici pour leur soutien à des logements à prix abordable, semblent désormais plutôt attirés par le gain à réaliser en construisant des logements de luxe.

De plus, bien que selon la Constitution fédérale, le logement soit un droit, le Conseil fédéral ne montre aucun signe en faveur d'une politique innovante en la matière.

Engageons-nous pour ce droit au logement, pour tous, sans privilèges!

Des logements abordables

Une part minimum des zones à bâtir réservée aux logements d'utilité publique, pour que chacun puisse se loger, quel que soit son budget

Martine Docourt Ducommun, candidate au Conseil des États





Des rentes décentes

Augmenter de 10% les rentes pour assurer à chacun une retraite digne

Didier Berberat, conseiller aux États

La Constitution fédérale prévoit que les rentes de l'AVS et des caisses de pensions doivent permettre aux retraités de « maintenir le niveau de vie antérieur, de manière appropriée ». Or, malheureusement, on constate que dans bon nombre de situations, cela n'est pas le cas, notamment si le salaire touché était bas ou moyen.

Il n'est pas admissible que des personnes qui ont travaillé toute leur vie soient menacées de précarité et d'exclusion sociale une fois arrivées à l'âge de la retraite. Le Parti socialiste a constamment lutté pour que chacune et chacun puisse vivre une vieillesse digne. C'est notamment pourquoi il a réussi, malgré de vives oppositions et un combat déterminé, à mettre sur pied l'AVS en 1948.

Or, depuis quarante ans, les rentes AVS n'ont pas été améliorées de façon adéquate. En effet, elles n'ont été indexées que tous les deux ans sur le renchérissement et, en partie seulement, sur l'évolution des salaires.

Il est impératif de les augmenter, d'autant plus que les rentes du deuxième pilier subissent une forte pression. La plateforme du PSS pour les élections fédérales propose donc une augmentation des rentes AVS de 10%, afin de mettre fin à une situation indigne dans un pays aussi riche que la Suisse.

Je m'engage résolument à concrétiser cette revendication si je suis réélu tout comme à soutenir l'initiative AVS plus. Il s'agit de renforcer la solidarité sociale et notre pays en a les moyens financiers, surtout si notre initiative pour un impôt fédéral sur les successions est acceptée le 14 juin.

La Suisse est un pays libéral. Trop libéral. Sa législation permet de licencier sans motif. La seule sanction à laquelle s'expose l'employeur est une pénalité de six mois de salaire à verser à l'employé injustement congédié. Ce constat s'aggrave encore pour les travailleurs plus âgés, souvent concernés car coûtant plus cher.

D'autres systèmes, viables, existent. Il est imaginable de prévoir la réintégration si le motif de licenciement n'est pas admissible. Il est imaginable de prévoir des sanctions pénales pour licenciement abusif. Il est souhaitable de mieux protéger les travailleurs ayant atteint 50 ans afin qu'ils ne soient pas les victimes immédiates d'une conjoncture défavorable. Mais la Suisse préfère ne pas légiférer et pense que la main invisible chère à Adam Smith palliera les erreurs.

Or, rien n'est plus faux car la protection des travailleurs ne tombe jamais du ciel, alors que des solutions, et même consensuelles, sont possibles. Il faut faciliter l'application de conventions collectives de travail à force obligatoire, en simplifiant les critères de mise en œuvre pour les cantons. Il faut régler, branche par branche, un salaire minimum. Il faut déployer des outils spécifiques pour protéger celles et ceux que leur âge rend particulièrement vulnérables.

Renforcer la protection contre les licenciements abusifs, ce n'est pas s'opposer au monde économique, mais corriger l'arbitraire de certains patrons ! Seule cette voie permettra à la Suisse de maintenir la paix du travail.

Des travailleurs respectés

Renforcer la protection contre les licenciements pour préserver les travailleur-euse-s âgé-e-s du chômage de longue durée

Baptiste Hurni, candidat au Conseil national





Des spéculateurs encadrés

Un impôt sur la bourse pour mettre fin à la spéculation inutile et stabiliser le marché financier

Jacques-André Maire, conseiller national

Un des «dix projets pour une société juste, ouverte et solidaire» qui constituent la plateforme électorale du PSS consiste à demander la mise en place d'une taxe sur les achats spéculatifs de francs suisses.

Cette taxe doit frapper uniquement les activités spéculatives concernant le franc et ne serait pas prélevée pour le paiement des exportations suisses, puisque son objectif est de dévaluer le franc en freinant la spéculation et non de pénaliser l'économie réelle, y compris les activités liées au tourisme. Les transactions inférieures à 100 000 francs seraient exemptées. Le barème appliqué serait inversement proportionnel à la durée de détention des avoirs libellés en francs suisses, afin de pénaliser plus fortement les transactions à haute fréquence, source majeure de la spéculation.

L'impact d'une telle taxe sur le taux de change du franc suisse est difficile à prévoir, mais cet outil aiderait certainement à freiner la spéculation et générerait d'importantes recettes fiscales.

Si la taxe avait été prélevée en 2013, avec un taux d'imposition de seulement 0,01 %, elle aurait rapporté près de 2,3 milliards de francs suisses. Cette estimation se base sur les données officielles de la Banque des règlements internationaux montrant qu'en moyenne, pour chaque jour ouvrable d'avril 2013, les transactions portant sur des francs suisses s'élevaient à 275 milliards de dollars, dont 90 milliards de francs suisses échangés contre des euros. Or, en avril 2013, les exportations expliquaient seulement 0,24% des francs suisses échangés sur le marché des devises. Tout le reste – plus de 99% – concernait des activités purement financières.

À l'évidence, un tel projet de taxe mérite d'être mis en œuvre rapidement pour atténuer les effets néfastes du franc fort sur notre économie d'exportation et sur notre tourisme !

«Simon et Carla sont mariés; ils vivent dans le canton de Neuchâtel avec leurs deux enfants. L'aînée, 19 ans, est au lycée; le cadet a 14 ans.

Simon est employé dans une entreprise; 13^e salaire et allocations familiales compris, il touche un salaire mensuel net de Fr. 7275. Carla réalise chaque mois un revenu net de Fr. 1500 en travaillant à temps partiel. Cette famille se situe juste au-dessus de la limite supérieure pour bénéficier d'un subside à l'assurance-maladie.

Carla et les enfants sont assurés auprès de la caisse dont la prime est la plus basse du canton; pour réduire les coûts, ils ont opté pour un modèle médecin de famille. En raison de ses problèmes de santé, Simon a dû choisir une caisse plus onéreuse qui lui permet d'obtenir ses médicaments sans avoir à les payer d'avance. Leur facture mensuelle pour l'assurance-maladie: Fr. 1100, soit plus de 12% de leurs revenus!»

L'exemple est fictif; il relate cependant la réalité de nombreux ménages au revenu moyen. La charge est trop lourde et loin des objectifs que prévoyait la LAMal.

Cantons et Confédération assument conjointement la politique des subsides. Certes, Neuchâtel a fait des efforts ces dernières années dans ce domaine; ceux-ci restent toutefois tributaires de la situation financière du canton. Les primes, quant à elles, continuent d'augmenter.

Au final, ce sont les assurés qui payent la facture! Il est donc nécessaire de prendre des mesures pour renforcer la politique des subsides au plan fédéral.

De justes primes maladie

Les primes d'assurance-maladie ne doivent pas représenter plus de 10% des revenus d'un ménage

Florence Nater, candidate au Conseil national





Une Jeunesse socialiste plus forte que jamais !

Luc Bourquin, vice-président des JSN

Lors du week-end du 28 au 29 mars, s'est tenue à Berne l'assemblée annuelle de la Jeunesse socialiste suisse (JSS), qui réunissait les jeunes camarades de la Suisse entière dont ceux de Neuchâtel. C'est une occasion de revenir sur ce qui fait la force de cette jeunesse, mais également de voir les combats qui nous attendent.

En effet, pour la première fois de leur histoire, les Jeunes Socialistes se lancent à l'assaut du Parlement dans toute la Suisse, avec une liste pour le Conseil national dans chaque canton. Il est vrai qu'en 2011, des listes avaient déjà vu le jour dans 17 cantons et 167 camarades avaient récolté quasi 1% des voix de l'électorat helvétique. Mais ces quatre dernières années, «le parti de jeunes le plus fort et le plus actif», selon son président de l'époque David Roth, a fait du chemin.

Une section dans chaque canton

Passés de 1500 membres en 2007 à près de 4000 aujourd'hui, nous sommes le parti de jeunes le plus imposant du pays. Avec une section dans chaque canton au minimum, le parti conserve un ancrage régional et une activité tant cantonale que fédérale. Fédérale par le lancement de deux initiatives populaires, la 1:12 et celle contre la spéculation sur les denrées alimentaires, qui prouve l'activité de la base militante qui nous est chère. Et cantonale par les nombreuses actions que mènent chaque année les différentes sections.

Le point majeur de cette assemblée fut bien entendu le lancement de la campagne pour les fédérales. Il ne s'agit pas uniquement de ramener des voix pour le PS, mais de mener une campagne originale et de tailler une place aux thèmes qui touchent la jeunesse dans le débat politique suisse.

En effet, la droite critique volontiers la jeunesse sur son manque d'engagement et surtout son absentéisme lors des votations. Selon elle, il est du devoir des jeunes citoyens de s'investir et d'exercer leurs droits démocratiques. Et c'est vrai. Mais comment voulez-vous faire voter les jeunes s'ils sont constamment exclus du débat démocratique? Trop souvent sont mises de côté les questions de droits des apprentis, de bourses d'études ou d'austérité, belle et bien nuisible à l'investissement et donc au futur de notre économie. Ce sont entre autres ces thèmes que la JSS s'efforcera de mettre en avant lors de la campagne que nous mènerons volontiers main dans la main avec le PS, tout en gardant notre touche d'audace que certains qualifient d'insolente, mais qui nous permet si souvent de faire entendre notre voix, celle d'une jeunesse active et d'une jeunesse résolument de gauche.





Des soins dentaires assurés pour toutes et tous

Le PSN, associé aux autres partis de gauche ainsi qu'au Mouvement populaire des familles et à l'Avivo, soutient l'initiative populaire « Pour une assurance des soins dentaires »

Martine Docourt Ducommun, députée, membre du comité d'initiative

Parce que prévenir vaut mieux que guérir: s'il est un domaine où cet adage est vrai, c'est bien celui de la santé dentaire.

Quiconque a eu la chance de se frotter à la fraise d'un dentiste sait que la facture, qui est rarement remboursée, peut être élevée. Recourir aux soins dentaires coûte en moyenne plus de 450 francs par année, et ceci indépendamment du revenu. L'accès à ces soins peut donc s'avérer difficile voire impossible pour les couches défavorisées de la population. En raison de ce facteur économique et d'habitudes alimentaires qui se sont modifiées ces dernières décennies, on observe, malgré la sensibilisation faite à l'école depuis de nombreuses années, une évolution préoccupante de la santé bucco-dentaire chez une partie de la population.

Renforcer la prophylaxie

Alors qu'au niveau fédéral, aucune volonté n'est manifestée de régler ce problème en introduisant les soins dentaires dans l'assurance-maladie de base, par exemple, une solution cantonale s'impose, pour éviter que la situation ne continue à se dégrader et pour assurer un accès équitable à la santé.

L'initiative populaire cantonale « Pour une assurance des soins dentaires » veut renforcer la prophylaxie, par une éducation à l'hygiène buccale et alimentaire, et mettre l'accent sur la prévention, par le remboursement de deux rendez-vous annuels chez le dentiste ou l'hygiéniste. Elle prévoit également la prise en charge des soins de base. Assurer ces prestations ne peut que se faire par un modèle solidaire, c'est pourquoi l'initiative propose de créer une assurance cantonale publique et obligatoire, financée par un prélèvement paritaire sur les salaires

(1 % devrait couvrir ces prestations) et par un apport des collectivités publiques.

L'initiative étant constitutionnelle, elle permet d'intégrer un principe que la population neuchâteloise pourra valider en la signant. En cas d'acceptation, ce sera au Grand Conseil de fixer les modalités, sur proposition du Conseil d'État. Ce processus présente l'avantage d'associer les différents acteurs à l'élaboration d'un outil devenu indispensable.



**Signez et faites signer l'initiative !
Feuilles de signatures disponibles sur www.psn.ch
ou au secrétariat du PSN.**



INITIATIVE POPULAIRE POUR UNE ASSURANCE DES SOINS DENTAIRES



Les électrices et électeurs soussignés, faisant application des articles 97 et suivants de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, demandent par voie d'initiative que la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel soit complétée par un article 35b ainsi libellé :

¹L'État institue une assurance obligatoire destinée à garantir la santé bucco-dentaire de la population du canton.

²L'assurance prend en charge les frais des mesures de prévention que les collectivités publiques mettent en place en collaboration avec les milieux intéressés. Outre la prophylaxie générale, ces mesures comprennent notamment des séances périodiques de contrôle et d'hygiène dentaire.

³L'assurance prend également en charge les frais des soins dentaires de base.

⁴Le financement est assuré par un prélèvement paritaire sur les salaires analogue à celui de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) ainsi que par une contribution des collectivités publiques.

N° postal Commune de Feuille N°

NOM	PRÉNOMS	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	SIGNATURE	CONTROLE (laisser en blanc)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

LOI SUR LES DROITS POLITIQUES (du 17 octobre 1984)

Art. 101 ¹L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénoms, date de naissance et adresse, et signer.

²Il ne peut signer qu'une fois la même initiative.

³Celui qui appose une signature autre que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui, intentionnellement, signe plus d'une fois est punissable (art. 282 du code pénal suisse).

En matière cantonale sont électrices et électeurs:

- a) les Suissesses et les Suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans le canton;
- b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger du même âge et qui sont inscrits dans le registre électoral d'une commune du canton en vertu de la législation fédérale;
- c) les étrangères et les étrangers du même âge qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui ont leur domicile dans le canton depuis au moins cinq ans.

L'autorité communale soussignée atteste que les signataires ci-dessus sont électrices et électeurs en matière cantonale.

....., le

Sceau communal

Au nom du Conseil communal

(signature du président ou d'un membre du Conseil)

Échéance officielle pour le dépôt de l'initiative: 27 août 2015

Comité d'initiative - Les personnes ci-dessous forment le comité d'initiative et sont habilitées à retirer cette dernière, par une décision prise à la majorité (art. 111 LDP).

Bregnard Théo, Combe-Grieurin 21, 2300 La Chaux-de-Fonds ; Cosandey Rémy, Léopold-Robert 53, 2300 La Chaux-de-Fonds ; Dederix Hélène, Place Pury 7, 2000 Neuchâtel ; Docourt Ducommun Martine, Tertre 4, 2000 Neuchâtel ; Hurni Baptiste, Sablons 2-4, 2000 Neuchâtel ; Jeandroz Françoise, Les Allées 32, 2300 La Chaux-de-Fonds ; Kaufmann Laurent, Grand'Rue 14, 2036 Cormondrèche ; Lagger Philippe, Crêt-du-Loche 1, 2322 Le Crêt-du-Loche ; Perdrizat Daniel, Beaux-Arts 1, 2000 Neuchâtel ; Vara Céline, Sonressert 11, 2016 Cortaillod.

Merci de retourner cette liste – même remplie partiellement – avant le 15 mai 2015 mais au plus tard le 20 juin à l'adresse suivante : Parti socialiste neuchâtelois, avenue de la Gare 3, 2000 Neuchâtel.

Davantage qu'une évidence, un droit légitime

Les groupes Socialiste et POP-Verts-Solidarités du Grand Conseil proposent de modifier la Constitution neuchâteloise afin de reconnaître aux résidents étrangers établis dans le canton et titulaires d'un permis C le droit d'éligibilité au plan cantonal.

Art. 47 Sont éligibles comme membres des autorités cantonales les électrices et les électeurs. La loi peut aussi déclarer éligibles au Conseil d'État et aux autorités judiciaires des personnes qui sont domiciliées dans un autre canton suisse.

Salué au-delà des frontières cantonales voire nationale, le modèle neuchâtelois d'intégration – sociale, professionnelle, politique – fait quotidiennement ses preuves. Plus qu'une simple réponse au repli prôné par certains, l'implication des résidents étrangers ancre la société dans une logique vertueuse et la préserve ou du moins la soulage des travers induits par les systèmes discriminatoires.

Disposant du droit de vote aux plans communal et cantonal ainsi que de l'éligibilité communale, les étrangers établis ici vivent une situation illogique, inconfortable, car ils ne peuvent prétendre à l'élection cantonale. Un-e élu-e à un exécutif communal, aux compétences et à l'engagement reconnus, au parcours social, professionnel et politique exemplaire, ne peut accéder au parlement. Une personne qui œuvre, souvent bénévolement, à l'animation et à la cohésion dans son quartier, sa commune ou l'une des nombreuses organisations formant le tissu associatif ne peut se mettre au service de l'État. Devra-t-on encore se priver longtemps des talents et des bonnes volontés qui portent la société? Convaincus qu'il faut corriger une incohérence et reconnaître, plus qu'une évidence, un droit légitime, les groupes Socialiste et PopVertsSol ont déposé un projet de modification de la Constitution élargissant l'éligibilité cantonale aux électeurs titulaires d'un permis C.

Engagement de la Gauche plurielle lors de la campagne 2013, cette proposition se veut rassembleuse. Elle en appelle au bon sens et au pragmatisme des autres formations représentées au Grand Conseil. Aucune société ne peut progresser en déniaient des droits légitimes à une partie de ses membres. **PSN**



Baptiste Hurni,
premier signataire du projet de loi



Congrès du 7 mars, Bevaix

photo. Jean-Christophe Bott

FÉDÉRALES 2015

Trois listes fortes pour représenter le canton à Berne

« **Q** uoi de pire qu'une population résignée? », a lancé Corine Bolay Mercier aux plus de cent cinquante camarades présents le 7 mars à Bevaix. « La résignation, c'est laisser faire les autres, ne plus vouloir décider soi-même. La résignation, c'est laisser la place à une démocratie moribonde, terrain idéal pour être fertilisé par les idées de peur, de fermeture, de mépris et de haine. Ainsi, même si certains propos nous heurtent, car étant pris pour cible en tant que socialistes, je demeure convaincue que cette mobilisation est bénéfique. Indignons-nous! »

Pas question pour le PSN de brader les principes qui sont les siens. Aux responsabilités gouvernementales, le PSN n'opposera pas, mais associera les responsabilités sociales de tout élu socialiste. À la rigueur budgétaire, le PSN préférera un État fort et engagé. Aux tensions régionales, le PSN apportera des réponses globales, cohérentes et concertées, non en jouant les incendiaires de la République mais en réunissant, d'abord en son sein, puis avec l'ensemble des forces du canton, les compétences, l'énergie et la volonté nécessaires pour construire l'avenir dans le respect des équilibres régionaux.

Le 7 mars, le Congrès du PSN, non sans avoir chaleureusement remercié et pris congé de la présidente sortante, Silvia Locatelli, a élu par acclamation Corine Bolay Mercier à la tête du parti. Députée au Grand Conseil, enseignante à l'école d'arts de La Chaux-de-Fonds ainsi qu'à l'école technique du Locle, où elle réside, Corine Bolay Mercier sait les défis qui l'attendent. Comme le vice-président du PSN, Baptiste Hunkeler, la nouvelle présidente a clairement identifié les priorités que doivent être pour le parti l'emploi, le dossier hospitalier, la mobilité, l'insertion

professionnelle, les équilibres régionaux mais aussi la défense des intérêts du canton et de sa population, notamment à Berne.

Berne et son Assemblée fédérale pour laquelle les camarades réunis à Bevaix en assemblée universelle ont choisi de présenter aux électeurs et électrices neuchâtelois les candidat-e-s suivants :

au Conseil national sur la liste PSN: Baptiste Hurni, député; Jacques-André Maire, conseiller national; Florence Nater, conseillère communale et députée; Laura Perret Ducommun.

au Conseil des États sur la liste PSN: Didier Berberat, conseiller aux États; Martine Docourt Ducommun, députée, cheffe de groupe.

Le Congrès a, par ailleurs, apporté son soutien aux Jeunes socialistes neuchâtelois qui participeront pour la première fois aux élections fédérales, avec, pour les représenter :

au Conseil national sur la liste JSN, sous-apparentée à la liste PSN: Céline Humbert, Antoine de Montmollin, Loïc Muhlemann, Aurélie Widmer.

Trois listes fortes saluées par le président du PSS, Christian Levrat, qui avait fait le déplacement de Bevaix.

Le PSN remercie chaleureusement la section de Bevaix pour l'organisation du congrès et pour son accueil.

PSN

Une juste contribution au



OUI à l'initiative populaire « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS »

Jacques-André Maire, conseiller national

Que prévoit l'initiative ?

- L'AVS est à l'avenir financée aussi par l'impôt sur les successions et les donations.
- La compétence de prélever un impôt sur les successions et les donations passe des cantons à la Confédération. Les cantons reçoivent en compensation un tiers de l'impôt prélevé.
- Deux tiers des recettes sont affectées à l'AVS.
- L'impôt est prélevé sur le testateur et non sur les héritiers. Il porte sur l'héritage des personnes physiques ayant eu leur dernier domicile en Suisse ou dont la procédure successorale est ouverte en Suisse.
- Des exonérations élevées permettent de ne pas imposer les classes moyennes :
 - Exonération générale: CHF 2 millions (montant net de la succession)
 - Donations: CHF 20 000 par année par donataire
- Les legs et donations aux conjoints/partenaires enregistrés ou aux personnes juridiques exemptées ne sont pas imposés.
- Le taux d'imposition, unique, est fixé à 20%.
- Si l'héritage ou la donation comprend une entreprise, de forts allègements sont prévus dans l'estimation et le taux, afin de ne pas menacer leur existence et de préserver les places de travail. Le comité d'initiative s'attend à ce que l'Assemblée fédérale fixe dans la loi une exonération pouvant atteindre CHF 50 millions et un taux de 5% au-delà.
- Les exploitations agricoles gérées par la famille pendant encore au moins dix ans ne sont pas imposées.

financement de l'AVS

Principaux arguments en faveur de l'initiative

Les petites et moyennes successions ne sont pas imposées

Les propriétés (villas, appartements) peuvent être transmises à la génération suivante en étant exonérées d'impôt jusqu'à une valeur nette de 2 millions. Puisque l'exonération s'applique aussi à la succession du conjoint survivant, ce sont en fait 4 millions qu'un couple peut léguer sans imposition.

De plus, annuellement, 20 000 francs de donation par donataire sont exonérés.

Les entreprises familiales et agricoles sont ménagées

L'impôt ne met en danger ni ces entreprises ni leurs places de travail.

Les successions au profit de fondations et organisations d'utilité publique sont exonérées

Les œuvres d'utilité publique, les partis politiques, les Églises ne paient pas d'impôt sur le revenu ou la fortune. Elles sont aussi exemptées de l'impôt sur les successions et donations.

L'injustice des impôts cantonaux est supprimée

Aujourd'hui, seuls Appenzell (AI), Vaud et Neuchâtel imposent les successions en ligne directe. Dans la majorité des cantons, les neveux et nièces, frères et sœurs ou personnes non apparentées sont fortement taxés. L'exonération de 2 millions et l'égalité de traitement entre descendants, parents lointains et non-apparentés éliminent ces injustices.

L'impôt modéré proposé permet de prélever environ CHF 3 milliards

Deux tiers (2 milliards) iront au fonds de compensation de l'AVS et un tiers aux cantons de domicile des testateurs. Les cantons sont totalement indemnisés pour la suppression de leur impôt sur les successions (en 2010, il leur a rapporté CHF 974 millions).

La réforme de la fiscalité successorale ne concerne pas les petites et moyennes fortunes: la maison familiale, l'appartement, l'entreprise familiale, l'entreprise agricole et l'héritage du conjoint sont épargnés.

Seuls les 2% les plus riches de la population seront touchés par cet impôt. Il rapportera de précieuses recettes pour financer l'AVS, qui nous concerne toutes et tous.

Votons donc un grand OUI à l'initiative le 14 juin!



Corriger une injustice flagrante et faciliter l'accès aux études

OUI à l'initiative populaire fédérale
« Initiative sur les bourses d'études »

Baptiste Hurni, député, membre du comité d'initiative

Regardez dans une salle de cours d'une université ou d'une haute école suisse. Prenez quatre étudiants et imaginez que leurs familles ont exactement le même revenu et la même fortune. Aujourd'hui, si ces quatre étudiants reçoivent une bourse d'études, elle variera du simple au triple selon leur canton de domicile.

En 2013¹, dans une situation semblable en tous points, un étudiant de Nidwald recevait en moyenne CHF 6000 par année, un Vaudois environ CHF 9500 par année et un Neuchâtelois CHF 3900. Il s'agit d'une injustice grave, car les frais pour étudier sont les mêmes pour ces trois personnes.

Soulager de nombreuses familles

L'initiative de l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES) sur les bourses d'études permet de corriger cette dérive du fédéralisme en donnant la compétence à la Confédération d'adopter des critères et des montants communs pour tout le pays.

Mais ce n'est pas tout. Entre 1990 et aujourd'hui, l'effort des gouvernements cantonaux en faveur des bourses d'études n'a cessé de diminuer (-18%!) alors que l'on ne cesse de vouloir centraliser les formations et que les budgets pour les institutions d'enseignement augmentent de façon constante.



Évidemment, il est positif que la formation occupe une place importante dans les préoccupations des législateurs, mais on ne peut pas continuer à ignorer la situation des étudiants, qui est toujours plus préoccupante. Ceux-ci sont en effet plus de 80% à être contraints d'avoir un job à côté de leurs études; par conséquent, la durée des études se prolonge toujours plus.

L'initiative de l'UNES ne résout pas tous les problèmes, mais elle prévoit que le montant d'une bourse doit permettre à un étudiant de se consacrer à ses études. Il s'agirait donc d'une réelle avancée sociale, qui permettra de soulager de nombreuses familles!

Statistique OFS, Statistiques des bourses et des prêts cantonaux, Neuchâtel: 2014.



Préservons une prestation de service public de qualité

OUI à la modification de la loi sur la radio et la télévision (LRTV)

Florence Nater, députée

Offrir des programmes audiovisuels dans les quatre langues nationales partout en Suisse, garantir l'indépendance de notre radio-télévision, voilà une prestation centrale de service public! Elle est financée par la redevance radio/TV, fixée actuellement pour les ménages à CHF 462 par an, tandis que les entreprises payent de CHF 612 à 1400 par succursale, selon leur structure.

La redevance n'est pas liée à la consommation, mais à la possession d'un récepteur. D'où un système complexe de contrôle et des voies possibles pour y échapper!

Avec l'évolution de la technologie, ce mode de perception est clairement dépassé. La modification de loi qui nous est

soumise prévoit que tous les ménages, sauf les bénéficiaires de prestations complémentaires et les résidents des EMS, s'acquittent d'une redevance annuelle d'environ CHF 400. Les entreprises au chiffre d'affaires soumis à TVA inférieur à CHF 500 000 sont exonérées; pour les autres (un quart des entreprises), la redevance dépend du chiffre d'affaires, selon un tarif à six échelons.

Pour augmenter l'équité du système sans affecter le volume des recettes, pour préserver une prestation de service public pour tous, nous vous invitons à voter OUI.



Une modification nécessaire et justifiée de la Constitution

OUI au diagnostic préimplantatoire

Laura Perret Ducommun

Le 14 juin, nous serons appelés à nous prononcer sur le diagnostic préimplantatoire (DPI), qui implique la modification de la Constitution et de la loi sur la procréation médicalement assistée.

Le projet prévoit que les couples ayant recours à la fécondation artificielle pourront bénéficier du DPI afin d'écartier les embryons présentant des aberrations chromosomiques. Toute autre application du DPI restera interdite (couples stériles sans risque génétique particulier, dépistage des maladies telles que la trisomie 21, «bébé-médicament» pour don de tissu à un frère ou une sœur malade...).

La législation actuelle stipule que tous les embryons viables (maximum 3) doivent être implantés dans l'utérus de la mère. Ceci provoque souvent des grossesses multiples, avec des risques pour la mère et les enfants. Le projet prévoit plutôt de limiter à 12 le nombre d'embryons pouvant être développés hors du corps de la femme durant un cycle de traitement et d'en autoriser la conservation en vue d'une implantation ultérieure.

Si l'article constitutionnel était refusé, tout le projet tomberait à l'eau, favorisant un tourisme médical lucratif, assorti de risques sanitaires importants. Alors OUI au DPI!



Faisons progresser la santé !

Laurent Kurth, conseiller d'État

La santé dans notre canton est trop souvent devenue synonyme de crise. Et s'il est incontestable que la période traversée par l'Hôpital neuchâtelois est critique, il est aujourd'hui tout aussi incontestable que la politique de santé progresse de façon très positive.

Ce début d'année 2015 voit ainsi nombre de projets importants pour la politique de santé initiés, aboutir ou être soumis au Grand Conseil. Un système professionnel et de qualité pour la prise en charge des urgences a, enfin, vu le jour, de même qu'une refonte complète de l'organisation de la garde médicale. Et l'année sera encore intense en matière d'organisation sanitaire :

- le Gouvernement confirme la priorité donnée à la prévention et à la promotion de la santé ; il a achevé la consultation sur la santé scolaire et adopté un plan de prévention du tabagisme ;
- plusieurs projets de cabinets de groupe sont élaborés dans les régions avec le soutien de l'État ;
- la planification médico-sociale (PMS) appelée à répondre aux défis du vieillissement entre dans une phase de concrétisation, avec la fin de la consultation concernant les appartements avec encadrement (appartements protégés selon l'ancienne terminologie) et le démarrage d'un projet pilote dans le district du Locle pour l'information et l'orientation des patients et de leur famille ;
- un nouveau débat au Grand Conseil sur l'ensemble des sept domaines de la PMS est prévu à la fin de l'année, de même que sur les orientations stratégiques proposées par NOMAD (Neuchâtel organise le maintien à domicile) et par le CNP (Centre neuchâtelois de psychiatrie) ;

- dans le même temps, les règles de financement des EMS seront en principe revues et les prémices d'un système de cybersanté seront posées ;
- enfin, un rapport de politique sanitaire vient d'être adressé au Parlement. Appuyé sur une rétrospective 2009-2013, il ébauche une vision globale et tente de mettre en évidence les principaux enjeux auxquels Neuchâtel doit se préparer.

Tout cela confirme que la santé n'est pas limitée au système de soins et que celui-ci ne se résume pas à l'hôpital.

Pour autant, le domaine hospitalier est essentiel et ne sera pas en reste. Les travaux de la planification hospitalière sont bien avancés : les besoins en soins des Neuchâtelois ont été évalués, les critères pour prétendre à des mandats publics arrêtés et les appels d'offres lancés. D'ici à la fin de l'été 2015, les mandats seront attribués et une nouvelle liste hospitalière verra le jour ; elle sera valable de 2016 à 2022.

Patient-marchandise...

Quant à HNe, il retient encore l'attention, et pour cause. Les contraintes de toutes natures et le contexte de concurrence induits par la LAMal s'imposent au dispositif neuchâtelois :

- en visant clairement, sans l'affirmer, à réduire la voilure du public et à offrir progressivement les pans les plus rentables de l'organisation hospitalière au secteur privé ;
- en transformant sans gêne les patients que nous sommes dans nos instants de vulnérabilité en simple marchandise ;
- en générant de vives tensions dans les cantons sans hôpital universitaire : Fribourg, Valais, Jura et Neuchâtel pour la Suisse romande.

Ici comme ailleurs, sévissent aussi la pénurie croissante de personnels médico-soignants, les exigences nouvelles en matière de qualité, l'évolution des techniques médicales, l'accroissement des prises en charge ambulatoires et la nécessité de s'adapter au vieillissement de la population.

Pour avoir trop longtemps ignoré ces contraintes très exigeantes, Neuchâtel constate aujourd'hui qu'il a pris beaucoup de retard : les systèmes de gouvernance n'ont été adaptés ni au niveau de la conduite politique ni à celui de la direction de l'établissement ; le rôle d'HNe aux côtés des centres universitaires, des institutions privées et des autres hôpitaux cantonaux n'a pas été clarifié ; les finances déficitaires de l'institution menacent son existence même et ne dégagent pas de marge pour procéder aux investissements nécessaires alors que les coûts imposés aux patients et contribuables neuchâtelois sont élevés ; les conditions de travail n'ont pas été adaptées à la concurrence qui prévaut aussi pour s'attacher des compétences ou attirer les médecins ou soignants en formation ; l'organisation imposée par la législation cantonale est vécue comme un corset aggravant le recul du secteur public.

Conserver des soins de qualité, identiques et accessibles pour tous

Dans ce contexte, les options élaborées en 2009 et soumises au peuple en 2013 s'avèrent dans une large mesure impossibles à concrétiser et le Grand Conseil sera appelé à les réexaminer, ce qui met à mal la confiance que la population doit pourtant pouvoir placer sans réserve dans ses institutions et ses autorités.

C'est donc un double défi que nous devons relever : celui d'élaborer rapidement un projet solide, permettant tout à la fois au canton de Neuchâtel de rattraper son retard, de conserver des soins de qualité, identiques et accessibles pour tous et de maintenir l'essentiel de la substance que représente aujourd'hui HNe

(plus de 300 millions de revenus et 2500 emplois), et celui d'expliquer patiemment ce projet à une population désarçonnée par la remise en question d'un vote populaire.

Vu l'ampleur du retard accumulé et la sensibilité de la question institutionnelle, la tâche est immense. Elle nécessite que chacun accepte d'affronter la réalité telle qu'elle est. Une réalité qui rend plus nécessaire que jamais que chacun, dans et hors de l'hôpital, s'engage dans un esprit de respect, de coopération et de dialogue plutôt que de compétition ou de confrontation. Les premiers jalons posés par le Conseil d'État et le Conseil d'administration, ainsi que les premiers signes positifs reçus du Grand Conseil et des collaborateurs de l'hôpital, montrent que cet état d'esprit peut se construire et que la situation peut évoluer.

Participation et transparence

Comme l'illustrent les renouvellements intervenus en deux ans à la tête du département de la santé et dans son secrétariat général, à la direction du service de la santé publique, au sein du Conseil d'administration d'HNe et à sa présidence, ainsi que pour ses directions générale, financière et médicale, la sérénité à laquelle chacun aspire après des années de tensions n'est pas à envisager dans la stabilité. C'est au contraire une saine gestion du changement que nous devons promouvoir : une organisation qui stimule les évolutions et valorise la contribution de chacun pour adapter le dispositif hospitalier neuchâtelois à son contexte et aux pressions qu'il est appelé à subir de toutes parts. Une gestion qui remplace les méthodes héritées du passé, imposant à certains d'avancer masqués, pour faire place de façon ordonnée à la stimulation des énergies positives, à la transparence et à la liberté d'expression prônées désormais par la tête de l'institution, comme en attestent les premières réunions organisées avec des dizaines de collaborateurs.

Le PSN compte quelque 900 membres actifs au sein de ses 17 sections locales. Une richesse et une force que *Le Point* se propose de faire vivre en offrant désormais régulièrement une carte blanche aux sections locales ou régionales. Première étape.



Saint-Blaise: un cocktail PS

Marc Renaud, membre du comité de la section de Saint-Blaise

Une petite dose de poseurs d'affiches, un zeste de rédacteurs de textes, un brin d'organiseurs d'apéros, une brochette de têtes pensantes, une poignée de webmasters et, cerise sur le gâteau, un cuistot.

Une chose est sûre, dans la section PS à Saint-Blaise, les socialistes qui s'engagent font de la politique au sens large du terme et montrent une belle dose de polyvalence !

Le dynamisme est pluriel. La variété des profils des militants et des tâches à accomplir compose un cocktail qui ne manque pas de saveur.

Côté politique, nous avons renforcé depuis l'année dernière la présence de notre parti à l'exécutif avec l'élection de Rachel Montandon, qui a rejoint Alain Jeanneret au Conseil communal. Au législatif, nous avons 12 élu-es actifs (dans un Conseil général à 41 membres).

Plusieurs thématiques touchant à la mobilité, à l'environnement, aux infrastructures sportives ou scolaires et à la gestion générale du village sont actuellement sur le feu.

Mais un sujet bien plus brûlant prend cette année le dessus : c'est bien sûr le projet de fusion des communes de l'Entre-deux-Lacs.

La section PS de Saint-Blaise joue un rôle moteur dans ce processus par plusieurs de ses initiatives : nous avons ainsi donné l'idée de réaliser un apéro « fusion » au centre du village ouvert à la population ou des rencontres entre le Conseil général de notre commune et une partie de l'exécutif de Val-de-Ruz et de Val-de-Travers. Ces rencontres ont insufflé une dynamique positive sur l'implication des conseillers généraux et les réflexions sur le processus de fusion.

Mais la contribution PS la plus importante vient certainement de notre conseiller communal Alain Jeanneret, qui copréside le comité de pilotage du processus de fusion.

Le 19 mars dernier, lors du Conseil général, il faisait un rapport sur le processus en cours et en particulier sur la rencontre du 7 mars qui a réuni les membres des groupes de travail et le comité de pilotage. En voici un extrait :



« Cette date du 7 mars est certainement à marquer d'une pierre blanche, pour trois raisons au moins :

- la première, c'est qu'elle a constitué l'aboutissement de plusieurs mois de travail des six groupes constitués pour définir les contours de la future commune ;
- la deuxième, c'est que le but fixé a été atteint : les contours de la commune sont définis, les grands axes de sa construction sont posés ;
- la troisième raison, c'est que ce but a été atteint avec panache ! Les débats ont été animés mais sereins, l'ambiance était positive et constructive et les décisions, même les plus difficiles, ont été prises avec de fortes majorités, et parfois même à l'unanimité. »

Prochaines étapes : 25 juin 2015, vote des 7 conseils généraux, puis 29 novembre 2015, vote de la population. Et tout au long de l'année, de multiples rencontres et séances pour échanger et débattre, entre politiques et avec la population, de cet important projet.

Pour en savoir plus sur la section :
www.ps-saint-blaise.ch

agenda.

Congrès PSN

8 mai
19h, La Tène, Espace Perrier

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue de la section
2. Allocution de la présidente du PSN
3. Réforme des institutions
4. Comptes 2014 du PSN
5. Divers

Commission Culture

11 mai
18h, Neuchâtel, secrétariat cantonal

Séance de préparation du Grand Conseil

12 et 21 mai, 11 et 18 juin
19h30, Fontainemelon, rest. de l'Union

Grand Conseil

26 et 27 mai, 23 et 24 juin
Neuchâtel, Château

Session des Chambres fédérales

1^{er} - 19 juin
Berne, Palais fédéral

Commission Famille - Égalité

4 juin
18h30, Neuchâtel, secrétariat cantonal

Votations fédérales

14 juin

Commission Emploi - Fiscalité

15 juin
20h15, La Chaux-de-Fonds, local PSMN

Commission Santé

16 juin
20h15, La Chaux-de-Fonds, local PSMN

Commission juridique

24 juin
19h, Les Hauts-Geneveys, buffet de la Gare

JAB
2000 Neuchâtel

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois



le point

n° 304 mai 2015

4 X OUI

OUI À LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ
SUCCESSORALE POUR FINANCER L'**AVS**

OUI
À L'INITIATIVE SUR LES **BOURSES D'ÉTUDES**

OUI
À LA LOI SUR LA RADIO ET LA TÉLÉVISION

OUI AU DIAGNOSTIC PRÉIMPLANTATOIRE

Pour tous, sans privilèges !
Votations du 14 juin 2015
www.psn.ch

